



Déclaration liminaire du 9 juillet 2020

Les mouvements de mutation nationale ont été publiés au mois de juin 2020.

Le chiffre des demandes de mutation, qui était déjà en baisse constante sur les 4 dernières années, chute encore plus considérablement cette année du fait de la départementalisation et de la généralisation des délais de séjour. Chez les inspecteurs notamment, la baisse a dépassé les 50 %!

La CGT Finances publiques rappelle ce qu'elle dénonce depuis des années : ce chiffre est le résultat des réformes successives qui n'ont fait que détériorer les droits et garanties des agents : réforme des concours, promotions, bourses et 1ères affectations, délais de séjours, affectations au département, suppression des CAP, etc.

Notre syndicat national a rappelé tout l'investissement des agents des finances publiques, y compris dans la dernière période. Et il a indiqué que si la DG souhaite « récompenser » cet engagement, elle devrait commencer par renoncer à toutes les réformes qui saccagent les droits et garanties des agents, qui n'ont pourtant jamais été incompatibles avec un service public de qualité.

Concernant les mutations nationales, l'administration peut donc se targuer à peu de frais d'un fort taux de satisfaction. La plupart des agents préfèrent rester sur leur chaise (tant qu'elle existe !) plutôt que s'aventurer dans une démarche aléatoire aussi bien géographiquement que pour la structure !

Certes des règles existent encore, en particulier celle de l'ancienneté administrative. Mais comment savoir si elles sont respectées quand le contrôle des représentants du personnel n'existe plus ?

Les élus en CAPL, jusqu'à l'année dernière avaient les documents qui permettaient de contrôler le respect des règles dans l'élaboration des mouvements. À ce jour, les représentants du personnel n'ont aucun moyen de vérifier les collègues n'ont pas été lésés ou si l'ensemble des situations particulières a été prise en compte.

L'année dernière, lors d'une CAPL, nous avons évoqué les nouvelles règles de mutation et vous nous avez affirmé que la départementalisation permettrait plus de liberté au niveau local et que le dialogue social en serait plus riche. Nous voyons aujourd'hui les résultats.

Vous nous proposez une réunion informelle ce jour pour nous présenter les mouvements locaux pour les 3 catégories. La CGT demandera des réponses et des éléments d'analyse si certains dossiers le nécessiteront.

La CGT Finances Publiques 95 revendique de véritables instances paritaires sur la mobilité, seules instances garantissant la transparence pour les agents sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.